



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-52308>

Département(s) de publication : 34

Annonce n° 26-52308

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Protection de l'environnement

**Activité de l'entité adjudicatrice** : Activités liées à l'eau

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Fourniture et livraison de produits de traitement et de réactifs

**Description** : La présente consultation concerne la fourniture, la livraison et les prestations associées de produits de traitement et de réactifs nécessaires à l'exploitation des installations de production d'eau potable, des installations de traitement des eaux usées, et, le cas échéant, des installations de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) (notamment dans le cadre du projet LIFE ReWa), pour la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole (ci-après « l'Acheteur », « la Régie » ou « l'Entité adjudicatrice »).

**Identifiant de la procédure** : b8afed28-9a33-4aa7-b99f-8c53e891e6b8

**Identifiant interne** : 26DEX001

**Type de procédure** : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

**La procédure est accélérée** : non

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv )** : 24310000 Produits chimiques inorganiques de base

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 24958200 Agents floculants

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 24311900 Chlore

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 14211000 Sable

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 41110000 Eau potable

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 24311411 Acide sulfurique

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 24954000 Charbon actif

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 24962000 Produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 24311420 Acide phosphorique

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Hérault ( FRJ13 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** La procédure est divisée en phases (Ph) successives. La première phase vise à sélectionner sur la base des renseignements et documents indiqués au Règlement de la consultation (RC), les candidats qui seront ensuite invités à remettre une offre initiale (Ph2) et, le cas échéant, à négocier (Ph3). La Régie se laisse la faculté soit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation, soit d'engager des négociations selon les modalités prévues au RC. Les date et heure limites de réception des candidatures (Ph1) de la présente consultation est fixée au vendredi 19 juin 2026 à 12h00. Aussi, la date limite renseignée à la rubrique 5.1.12 ci-après correspond à la date limite de réception des candidatures. Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours comme indiqué au RC.

#### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/25/UE

#### 2.1.5 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre :** 7

**Conditions du marché :**

**Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés :** 7

## Section 5 - Lot

**5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0001

**Titre :** Chlore gazeux

**Description :** Chlore gazeux

**Identifiant interne :** 26DEX001A

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 24311900 Chlore

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 24962000 Produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 41110000 Eau potable

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Hérault ( FRJ13 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 8 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 7

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) :** oui

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le prix n'est pas le seul critère d'attribution, les critères sont énoncés dans le Règlement de la Consultation.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/519779?orgAcronyme=a8h>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/519779?orgAcronyme=a8h>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 19/06/2026 à 12:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** so

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**Montage financier :** Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Régie. Le présent marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Les modalités de versement de l'avance éventuelle (si prévue au DCE) et de facturation applicables sont précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

**5.1.15 Techniques****Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Montpellier

**Informations relatives aux délais de recours :** Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du Tribunal Administratif de Montpellier.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui traite les offres :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Titre** : Acide sulfurique, lessive de soude, eau de javel, acide phosphorique, permanganate de potassium, sel adoucisseur

**Description** : Acide sulfurique, lessive de soude, eau de javel, acide phosphorique, permanganate de potassium, sel adoucisseur

**Identifiant interne** : 26DEX001B

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv )** : 24311411 Acide sulfurique

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 24311420 Acide phosphorique

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS)** : Hérault ( FRJ13 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 8 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements** : 7

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)** : oui

**Informations complémentaires** : Pour chacun des lots n°1, 4, 5 et 7, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 1er janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. Pour chacun des lots n°2, 3 et 6, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 23 janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans. Les renseignements et documents (capacité technique, professionnelle, économique, financière et situation juridique) sur la base desquels les candidatures seront sélectionnées sont précisées au Règlement de la Consultation. Ce dernier précise les conditions de participation et les modalités d'examen des candidatures. Les conditions relatives relatives à l'exécution du contrat sont précisées dans le Règlement de la Consultation. Le montant maximum de l'accord-cadre est précisé figure à l'Acte d'Engagement. Pour les lots n°1,4,5,6 et 7, il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire. Pour les lots n°2 et 3, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire - attribué à deux (2) opérateurs économiques maximum - (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières, acceptables et appropriées.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le prix n'est pas le seul critère d'attribution, les critères sont énoncés dans le Règlement de la Consultation

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/519779?orgAcronyme=a8h>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/519779?orgAcronyme=a8h>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 19/06/2026 à 12:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** so

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**Montage financier :** Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Régie. Le présent marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Les modalités de versement de l'avance éventuelle (si prévue au DCE) et de facturation applicables sont précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, avec remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Montpellier

**Informations relatives aux délais de recours :** Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du Tribunal Administratif de Montpellier.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui traite les offres :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

**Titre :** Coagulant

**Description :** Coagulant

**Identifiant interne :** 26DEX001C

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 24962000 Produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Hérault ( FRJ13 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

##### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 8 An

##### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 7

##### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui**

**Informations complémentaires :** Pour chacun des lots n°1, 4, 5 et 7, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 1er janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. Pour chacun des lots n°2, 3 et 6, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 23 janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans. Les renseignements et documents (capacité technique, professionnelle, économique, financière et situation juridique) sur la base desquels les candidatures seront sélectionnées sont précisées au Règlement de la Consultation. Ce dernier précise les conditions de participation et les modalités d'examen des candidatures. Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont précisées dans le Règlement de la Consultation. Le montant maximum de l'accord-cadre est précisé figure à l'Acte d'Engagement. Pour les lots n°1,4,5,6 et 7, il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire. Pour les lots n°2 et 3, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire - attribué à deux (2) opérateurs économiques maximum - (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières, acceptables et appropriées.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le prix n'est pas le seul critère d'attribution, les critères sont énoncés dans le Règlement de la Consultation

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/519779?orgAcronyme=a8h>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/519779?orgAcronyme=a8h>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 19/06/2026 à 12:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** so

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**Montage financier :** Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Régie. Le présent marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Les modalités de versement de l'avance éventuelle (si prévue au DCE) et de facturation applicables sont précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, avec remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Montpellier

**Informations relatives aux délais de recours :** Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du Tribunal Administratif de Montpellier.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui traite les offres :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

**Titre :** Sable et gravier (bassin filtration)

**Description** : Sable et gravier (bassin filtration)

**Identifiant interne** : 26DEX001D

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv )**: 14211000 Sable

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS)** : Hérault ( FRJ13 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 8 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements** : 7

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)** : oui

**Informations complémentaires** : Pour chacun des lots n°1, 4, 5 et 7, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 1er janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. Pour chacun des lots n°2, 3 et 6, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 23 janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans. Les renseignements et documents (capacité technique, professionnelle, économique, financière et situation juridique) sur la base desquels les candidatures seront sélectionnées sont précisées au Règlement de la Consultation. Ce dernier précise les conditions de participation et les modalités d'examen des candidatures. Les conditions relatives relatives à l'exécution du contrat sont précisées dans le Règlement de la Consultation. Le montant maximum de l'accord-cadre est précisé figure à l'Acte d'Engagement. Pour les lots n°1,4,5,6 et 7, il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire. Pour les lots n°2 et 3, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire - attribué à deux (2) opérateurs économiques maximum - (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières, acceptables et appropriées.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Prix

**Description** : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution, les critères sont énoncés dans le Règlement de la Consultation.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/519779?orgAcronyme=a8h>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/519779?orgAcronyme=a8h>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation** : 19/06/2026 à 12:00

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat** : so

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : non

**Le paiement en ligne sera utilisé** : non

**Montage financier** : Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Régie. Le présent marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Les modalités de versement de l'avance éventuelle (si prévue au DCE) et de facturation applicables sont précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique** :

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Montpellier

**Informations relatives aux délais de recours** : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être

exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du Tribunal Administratif de Montpellier.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui traite les offres :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

**Titre :** Charbon actif en grain

**Description :** Charbon actif en grain

**Identifiant interne :** 26DEX001E

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 24954000 Charbon actif

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Hérault ( FRJ13 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

##### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 8 An

##### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 7

##### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) :** oui

**Informations complémentaires :** Pour chacun des lots n°1, 4, 5 et 7, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 1er janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. Pour chacun des lots n°2, 3 et 6, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 23 janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans. Les renseignements et documents (capacité technique, professionnelle, économique, financière et situation juridique) sur la base desquels les candidatures seront sélectionnées sont précisées au Règlement de la Consultation. Ce dernier précise les conditions de participation et les modalités d'examen des candidatures. Les conditions relatives à l'exécution du contrat sont précisées dans le Règlement de la Consultation. Le montant maximum de l'accord-cadre est précisé figure à l'Acte d'Engagement. Pour les lots n°1,4,5,6 et 7, il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire. Pour les lots n°2 et 3, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire - attribué à deux (2) opérateurs économiques maximum - (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières, acceptables et appropriées.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le prix n'est pas le seul critère d'attribution, les critères sont énoncés dans le Règlement de la Consultation.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/519779?orgAcronyme=a8h>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/519779?orgAcronyme=a8h>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 19/06/2026 à 12:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** so

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée : non**

**Le paiement en ligne sera utilisé : non**

**Montage financier :** Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Régie. Le présent marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Les modalités de versement de l'avance éventuelle (si prévue au DCE) et de facturation applicables sont précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Montpellier

**Informations relatives aux délais de recours :** Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du Tribunal Administratif de Montpellier.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui traite les offres :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

**Titre :** Flocculant

**Description :** Flocculant

**Identifiant interne :** 26DEX001F

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 24958200 Agents flocculants

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Hérault ( FRJ13 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 8 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 7

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) :** oui

**Informations complémentaires :** Pour chacun des lots n°1, 4, 5 et 7, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 1er janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. Pour chacun des lots n°2, 3 et 6, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 23 janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans. Les renseignements et documents (capacité technique, professionnelle, économique, financière et situation juridique) sur la base desquels les candidatures seront sélectionnées sont précisées au Règlement de la Consultation. Ce dernier précise les conditions de participation et les modalités d'examen des candidatures. Les conditions relatives relatives à l'exécution du contrat sont précisées dans le Règlement de la Consultation. Le montant maximum de l'accord-cadre est précisé figure à l'Acte d'Engagement. Pour les lots n°1,4,5,6 et 7, il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire. Pour les lots n°2 et 3, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire - attribué à deux (2) opérateurs économiques maximum - (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières, acceptables et appropriées.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le prix n'est pas le seul critère d'attribution, les critères sont énoncés dans le Règlement de la Consultation.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/519779?orgAcronyme=a8h>

### 5.1.12 Conditions du marché public

#### Conditions de présentation :

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/519779?orgAcronyme=a8h>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 19/06/2026 à 12:00

#### Conditions du marché :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** so

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**Montage financier :** Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Régie. Le présent marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Les modalités de versement de l'avance éventuelle (si prévue au DCE) et de facturation applicables sont précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

### 5.1.15 Techniques

#### Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

#### Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Montpellier

**Informations relatives aux délais de recours :** Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être

exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du Tribunal Administratif de Montpellier.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui traite les offres :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

**Titre :** Microsable (décanteur)

**Description :** Microsable (décanteur)

**Identifiant interne :** 26DEX001G

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 14211000 Sable

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Hérault ( FRJ13 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

##### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 8 An

##### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 7

##### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) :** oui

**Informations complémentaires :** Pour chacun des lots n°1, 4, 5 et 7, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 1er janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. Pour chacun des lots n°2, 3 et 6, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 23 janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-

cadre si celle-ci est postérieure. L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans. Les renseignements et documents (capacité technique, professionnelle, économique, financière et situation juridique) sur la base desquels les candidatures seront sélectionnées sont précisées au Règlement de la Consultation. Ce dernier précise les conditions de participation et les modalités d'examen des candidatures. Les conditions relatives relatives à l'exécution du contrat sont précisées dans le Règlement de la Consultation. Le montant maximum de l'accord-cadre est précisé figure à l'Acte d'Engagement. Pour les lots n°1,4,5,6 et 7, il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire. Pour les lots n°2 et 3, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire - attribué à deux (2) opérateurs économiques maximum - (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières, acceptables et appropriées.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le prix n'est pas le seul critère d'attribution, les critères sont énoncés dans le Règlement de la Consultation.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/519779?orgAcronyme=a8h>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marches.montpellier3m.fr/entreprise/consultation/519779?orgAcronyme=a8h>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 19/06/2026 à 12:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** so

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**Montage financier :** Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Régie. Le présent marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Les modalités de

versement de l'avance éventuelle (si prévue au DCE) et de facturation applicables sont précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Montpellier

**Informations relatives aux délais de recours :** Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du Tribunal Administratif de Montpellier.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Organisation qui traite les offres :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Numéro d'enregistrement :** 81172841900029

**Adresse postale :** TSA 200001

**Ville :** Montpellier cedex 5

**Code postal :** 34192

**Subdivision pays (NUTS) :** Hérault ( FRJ13 )

**Pays :** France

**Point de contact** : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

**Adresse électronique** : marches@regiedeseaux3m.fr

**Téléphone** : +33 434087138

**Adresse internet** : <https://marches.montpellier3m.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

#### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Montpellier

**Numéro d'enregistrement** : 17340005200010

**Adresse postale** : 6 rue Pitot

**Ville** : Montpellier cedex 2

**Code postal** : 34063

**Subdivision pays (NUTS)** : Hérault ( FRJ13 )

**Pays** : France

**Adresse internet** : <https://montpellier.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

#### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

**Numéro d'enregistrement** : FR32173400052

**Adresse postale** : 6 Rue Pitot

**Ville** : Montpellier Cedex 2

**Code postal** : 34063

**Subdivision pays (NUTS)** : Hérault ( FRJ13 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : [greffe.ta-montpellier@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montpellier@juradm.fr)

**Téléphone** : 0467548100

**Adresse internet** : <http://montpellier.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

**Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis :** addba3b3-11e8-4f3a-be22-f8ea6dbc2881 - 01

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 28/05/2026 à 11:59

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 28/05/2026